



Lundi 15 mai, les élus communautaires se sont réunis en conseil.
Retour sur quelques délibérations adoptées.

1- Le Grésivaudan accompagne SOS Médecin pour une meilleure couverture médicale sur le nord du territoire

« Le Contrat Local de Santé du Grésivaudan prévoit une aide à l'installation de professionnels de santé sur le territoire. C'est dans ce cadre que la communauté de communes soutient l'ouverture d'une antenne de SOS Médecins sur le nord du territoire, zone identifiée comme prioritaire ; le sud étant quant à lui couvert par la Maison Médicale de Garde à Froges » précise Roger Cohard, Vice-Président en charge de l'emploi, de l'insertion, de la prévention et de la santé. De manière concrète, l'activité de SOS Médecins est partagée entre les rendez-vous dans leurs locaux et les visites à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Actuellement, l'association SOS Médecins Grenoble dispose de 2 locaux situés à Echirolles et disposera désormais d'une antenne dans le Haut-Grésivaudan. La communauté de communes s'engage en effet à proposer un local qui pourra accueillir 3 salles de consultation, proche d'autres acteurs de soin, facilement accessible, disposant d'un parking. Les élus ont acté le versement d'une aide à l'installation qui pourra prendre la forme d'un financement de 2 ans de loyer ou de 2 ans de remboursement du prêt contracté par SOS Médecin. Le Grésivaudan financera également les travaux du local s'il y en a.

2- Politique agricole, alimentaire et forestière : fixer un cap pour une gestion sobre, vertueuse et solidaire

A compter de 2019, Le Grésivaudan a adopté ses nouvelles politiques agricole, alimentaire et forestière, en déclinaison du Projet de Territoire, visant à placer les forêts du Grésivaudan au cœur de l'écosystème territorial et à rendre l'écosystème agricole et alimentaire territorial résilient dans un contexte de transition agricole. Un 1^{er} plan d'action a été mis en œuvre sur la période 2020-2022 et de nombreux projets ont été mis en œuvre : soutien de la structuration des filières nourricières de proximité, mise en lumière de la marque IsHere qui garantit la juste rémunération des producteurs et l'origine Isère, organisation de 20 à 30 animations à chaque édition du Mois de la Transition Alimentaire. Concernant la forêt, Le Grésivaudan s'est engagé aux côtés de l'association « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » et a mobilisé le mécénat d'entreprises pour abonder, à ses côtés, le fonds d'investissement. La collectivité porte, pour le compte de 5 communes, un projet de desserte forestière à l'échelle du massif de Bramefarine dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée. « Ici, Le Grésivaudan entend aller encore plus loin en se fixant un plan d'actions ambitieux sur la période 2023-2026 en matière de politique agricole, alimentaire et forestière » précise Olivier Salvetti, Vice-Président en charge de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Les élus ont donc acté la mise en œuvre d'un plan d'actions bâtis autour de 4 axes : changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette des habitants, réussir la transition vers un modèle plus résilient, conserver la capacité de production agricole pour répondre aux besoins

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr

alimentaires des habitants et créer des espaces d'échanges, de dialogue entre agriculteurs, élus et population.

3- Un référent déontologue pour les élus locaux

« La loi 3DS prévoit que tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local » rappelle le Président Henri Baile. Les conseillers communautaires ont donc acté la mise en place de ce référent pour les élus de la communauté de communes du 1^{er} juin et ce jusqu'à la fin du mandat. C'est Romain Rambaud, professeur des universités agrégé de droit public auprès de l'université Grenoble Alpes et spécialiste des collectivités territoriales, qui assurera ces missions. Dans un souci de mutualisation, les communes qui le souhaitent pourront bénéficier de l'expertise de ce même référent adoptant une délibération concordante afin de le désigner.

Agenda, ordres du jour et délibérations sur www.le-gresivaudan.fr/conseil
Suivez le conseil communautaire en direct ou en replay sur [YouTube](https://www.youtube.com/).

Contacts : Pierre-François TRANCHAND – 04 76 90 92 30 / 06 19 05 04 86 – Aurélie PALLUEL – 06 67 27 21 16
presse@le-gresivaudan.fr